

# Rapport au titre de l'article 29 de la loi Energie Climat Exercice 2021

## 1. Introduction

EVEN FO est une société de gestion de portefeuille bénéficiant d'un agrément l'autorisant à exercer les activités suivantes :

- Gestion d'OPCVM (au sens de la Directive n° 2009/65/CE (Directive OPCVM),
- Gestion de portefeuille pour compte de tiers,
- Conseil en investissement,
- Courtage en assurance,
- Mandat d'arbitrage en unités de compte,
- Transactions immobilières,
- Commercialisation d'OPC.

La société de gestion est susceptible d'investir sur des instruments négociés sur un marché réglementé ou organisé, des OPCVM et FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle et des contrats financiers et titres financiers comportant un contrat financier, lorsqu'ils sont simples.

Ce rapport est établi conformément l'article 29 de la loi énergie climat publié le 27/05/2021.

Au 31/12/2021, la société de gestion gère 30,70 M€ d'encours, donc 10,31 M€ en gestion collective.

## **2. Présentation de la démarche générale de la société**

La société de gestion dispose d'une « Politique relative aux risques ESG et de durabilité », définissant les modalités de prise en compte dans la politique d'investissement des critères relatifs au respect des objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG).

La société de gestion ne prend pas en compte de manière systématique les critères ESG et de durabilité dans la mise en œuvre de sa politique d'investissement, ce qui n'exclut pas que des critères extra-financiers puissent être pris en compte par les gérants.

La stratégie d'investissement du fonds EVEN FLEX repose sur une sélection d'OPC. Dans le processus de sélection des OPC cibles, la prise en compte de critères ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) n'est pas systématique, sans être pour autant ignorés.

EVEN FO ne tient pas compte des principaux impacts négatifs de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

## **3. Information des clients**

Concernant les activités de gestion (OPCVM, portefeuilles pour le compte de tiers, mandats d'arbitrages en unités de compte), EVEN FO investit dans des OPC gérés par des sociétés de gestion tiers. Ainsi, EVEN FO s'appuie sur les politiques et analyses de ces sociétés en matière de risques ESG ou de durabilité.

La société de gestion met à disposition sur son site internet les prospectus et DICI des fonds gérés, mais également les rapports annuels.

La « Politique relative aux risques ESG et de durabilité » est également disponible sur le site internet, dans l'onglet « Réglementaire ».

#### **4. Produits financiers en vertu des articles 8 et 9 du règlement (UE) 2019-2088 du Parlement européen et du Conseil du 27/11/2019**

La société de gestion ne gère aucun produit financier « article 8 » ou « article 9 » au sein du règlement européen (UE) 2019/2088 dit « Sustainable Finance Disclosure » (SFDR).

Au 31/12/2021, la société de gestion gérait un FCP de droit français « article 6 », ce dernier ne faisant pas la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'ayant pas un objectif d'investissement durable :

- EVEN FLEX - FR0013241841- 10,31 M€

Par ailleurs la société de gestion gérait 26 mandats de gestion, tous également classifiés « Article 6 », pour un montant de 20,38 M€.

#### **5. Adhésion à des chartes, codes, initiatives ou obtention de label sur la prise en compte de critères ESG**

La société de gestion n'a adhéré à aucune charte, aucun code ou label.

#### **6. Représentation Homme / Femme**

Les sociétés de gestion doivent se fixer un objectif de représentation équilibrée Homme / Femme, non chiffré, et rendre compte des résultats.

Actuellement, 2 collaborateurs travaillent au sein de la société de gestion et 4 collaboratrices.

Du fait de la taille de la structure, la société de gestion ne peut pas avoir actuellement une représentation équilibrée Homme / Femme, néanmoins, elle tiendra compte de cet équilibre lors des prochaines embauches.